MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 21 septembre 2026, à 18h45, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Éric Bélanger, Richard Doyon, Jérôme Bélanger et Xavier Bouhy, ainsi que mesdames les conseillères Dominique Cliche et Dany Plante formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière trésorière pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**

2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**

3. Dérogation mineure – 338, rue Poulin **(R)**

4. Demande de commandite – Rallye Beauce-Appalaches **(R)**

5. Dépôt d'une demande de subvention - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) **(R)**

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 295-2026 autorisant l'établissement d'un lieu de retour de contenants consignés sur le lot 4 771 676 en vertu de l'article 53.31.0.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement **(R)**

7. Nomination d'une rue - Normand Lapointe **(R)**

8. Adoption - Politique de l'arbre de la municipalité de Saint-Victor **(R)**

9. Période de questions et commentaires. **(I)**

10. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

2026-09-194 **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2026-09-195 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2026-09-196 **DÉROGATION MINEURE – 338 RUE POULIN**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par **la succession Blanche Poulin** (ci-après le « requérant »), propriétaire de l'immeuble situé au 338 rue Poulin, à Saint-Victor, connu et désigné comme étant le lot 6 691 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (matricule 7412-62-2545-0-000-0000);

ATTENDU QUE le requérant veut réaliser une opération cadastrale remplaçant le lot 6 691 169 par les lots projetés 6 734 745 et 6 734 746;

ATTENDU QUE la création du lot 6 734 745 d'une superficie de 5 801,1 mètres carrés, alors que l'article 25 (Tableau II) du Règlement de lotissement no 158-2018 prescrit une superficie maximale de 1 650 mètres carrés pour un lot desservi destiné à une habitation unifamiliale isolée, soit un excédent de 4 151,1 mètres carrés;
ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur une disposition relative à l'usage ou à l'occupation du sol ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation ne vise pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation est effectuée à l'intérieur d'une zone pour laquelle, en vertu du règlement sur les dérogations mineures, une dérogation peut être accordée;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que l'écart entre les dispositions normatives de la

réglementation et la dérogation souhaitée par le demandeur peut être considéré comme mineur**;**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins**;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique Cliche, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Victor accorde au requérant la demande de dérogation mineure autorisant la création du lot 6 734 745 d'une superficie supérieure à 1650 mètres carrés soit 5 801,1 mètres carrés.

ADOPTÉE

2026-09-197 **DEMANDE COMMANDITE RALLYE BEAUCE-APPALACHES**

ATTENDU QUE le Club Autos Sport La Licorne a organisé le rallye Beauce-Appalaches sur le territoire de Saint-Victor les 11-12 septembre 2026;

ATTENDU QUE cette compétition d'envergure nécessite une équipe de premiers soins spécialisée en sports motorisés et que le Club demande une commandite pour aider à couvrir ces frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder un montant de 2500.00$ au Club Autos Sport La Licorne, comme commandite pour défrayer certains coûts.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-09-198 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Xavier Bouhy , il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Victor autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2026-09-199 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 295-2026 AUTORISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU DE RETOUR DE CONTENANTS CONSIGNÉS SUR LE LOT 4 771 676 EN VERTU DE L'ARTICLE 53.31.0.3 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur Jérôme Bélanger donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement autorisant l'établissement d'un lieu de retour de contenants consignés sur le lot 4 771 676 en vertu de l'article 53.31.0.3 de la loi sur la qualité de l'environnement.

Que Monsieur Jérôme Bélanger a déposé au conseil le projet de règlement numéro 295-2026 autorisant l'établissement d'un lieu de retour de contenants consignés sur le lot 4 771 676 en vertu de l'article 53.31.0.3 de la loi sur la qualité de l'environnement

ADOPTÉE

2026-09-200 **NOMINATION D'UNE RUE – NORMAND-LAPOINTE**

CONSIDÉRANT l'impact important qu'a eu M. Normand Lapointe, à titre de député fédéral de Beauce, pour les projets de la communauté victoroise;

CONSIDÉRANT son appui considérable au développement du site des Festivités Western de Saint-Victor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique Cliche,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de modifier le nom actuel de la Rue du Parc par le nom de Rue Normand-Lapointe.

QUE les changements soient effectifs dès l'officialisation par la Commission de toponymie du Québec.

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Commission de toponymie du Québec.

QUE les citoyens touchés par le changement d'adresse soient au besoin accompagnés par les employés de la municipalité.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-09-201 **ADOPTION – POLITIQUE DE L'ARBRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

ATTENDU le souhait de la municipalité de Saint-Victor de mieux encadrer la richesse collective que constituent les arbres sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Politique de l'arbre vise à établir un cadre de référence clair afin d'orienter les décisions, les interventions et les pratiques municipales en matière arboricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la Politique de l'arbre de la municipalité de Saint-Victor soit adoptée.

QUE cette Politique soit publiée sur le site internet de la municipalité et révisée périodiquement afin de demeurer adaptée à l'évolution de Saint-Victor.

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'a été reçue.

2026-09-202 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance soit levée à 18h57.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc Maire	Carole-Anne Jacques Directrice générale /Greffière-trésorière